



Obligation de nettoyer apres la vente

Par **romumu72**, le **29/05/2012** à **21:35**

Bonjour,
je viens de vendre une vieille maison, anciennement etable avec habitation
il reste du foin ds le grenier de l'etable et l'herbe autour de la maison n'est pas fauchée
la vente a eu lieu
la nouvelle proprietaire me demande maintenant de faucher l'herbe et vider l'etable
a-t'elle le droit?
merci

Par **edith1034**, le **30/05/2012** à **07:58**

Non elle prend la maison en l'état

pour tout savoir sur la vente immobilière

<http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>

peut être pourriez vous lui dire que le foin était destiné à son petit déjeuner ?